

---

# Faire vivre l'injonction du respect de l'autonomie en pratique ? Une étude en contexte résidentiel auprès de personnes âgées présentant des difficultés cognitives

Claire Rommelaere\*<sup>†1,2</sup>, Cesar Meuris\*<sup>3</sup>, Caroline Guffens\*<sup>4</sup>, and Charlotte Breda\*<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Université de Namur, Faculté de droit – Belgique

<sup>2</sup>Université de Namur, Centre de Bioéthique – Belgique

<sup>3</sup>Centre Ressort, Hauté école Robert Schuman – Belgique

<sup>4</sup>ASBL Le Bien Vieillir – Belgique

## Résumé

La communication a pour objectif de présenter une recherche qualitative et pluridisciplinaire visant à explorer les mécanismes de prise de décisions par et pour les personnes présentant des difficultés cognitives et résidant en maison de repos.

Les formations destinées aux professionnel·les et diverses publications relayent de sérieuses difficultés à concrétiser l'autonomie de ces personnes. Le respect de l'autonomie est pourtant promu par les différents instruments régulant le secteur ou susceptibles de s'appliquer aux résident·es et aux membres du personnel.

À l'instar de la littérature médico-juridique, nous comprenons ici l'autonomie comme la capacité d'un individu de prendre les décisions qui le concernent. La question du respect de l'autonomie trouve dès lors à s'appliquer à de nombreuses situations du quotidien, surtout lorsque celui-ci est rythmé par les règles et habitudes de la vie en institution.

L'autonomie repose sur une présomption de capacité décisionnelle, inhérente à la majorité civile. Présomption ne dit pas inconditionnalité : en pratique, il faut qu'elle soit reconnue. Et la reconnaissance de cette capacité décisionnelle s'avère particulièrement délicate dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées présentant des troubles cognitifs.

Notre recherche vise à contribuer à combler le vide ressenti entre l'injonction au respect de l'autonomie et son application pratique, dans le contexte complexe du secteur résidentiel pour personnes âgées : au quotidien, comment les professionnel·les sont-elles/ils censés-és évaluer et tenir compte de la capacité décisionnelle des résident·es présentant des difficultés cognitives ?

D'une part, nous entendons clarifier, par une revue de littérature, les différents types de moyens recensés de concevoir et de préserver la capacité décisionnelle des résident·es : approches cognitives, approches sociales ou relationnelles, approches mixtes...

---

\*Intervenant

†Auteur correspondant: [claire.rommelaere@unamur.be](mailto:claire.rommelaere@unamur.be)

D'autre part, ces approches théoriques seront confrontées à la réalité des pratiques, par le biais d'une exploration qualitative, multicentrique et comparative de processus liés au soutien de la capacité. Le projet se déroule au sein de 6 établissements des différents secteurs (privé associatif, privé lucratif et public) en Wallonie. Dans le recrutement des sites, un équilibre est recherché entre les établissements participant à des projets visant à promouvoir le respect de l'autonomie des résident·es (Tubbe, Montessori, etc.) et les établissements ne participant pas à de tels projets. Nous y mènerons des entretiens et des observations en vue de comprendre ce qui est susceptible d'influencer le processus de reconnaissance de la capacité décisionnelle des résident·es et les types d'accompagnements qui facilitent cette reconnaissance.

En fonction de l'état d'avancement de la recherche au mois de juillet 2022, nous serons en mesure de présenter une cartographie des approches théoriques et de les mettre en lien avec les premières observations issues de la recherche.

C. MEURIS, *Faire et défaire la capacité d'autonomie*, thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles et Université Sorbonne Paris Cité, 2017 ; Cl. ROMMELAERE, *Trouble mental et capacité : de l'évaluation médicale au soutien social*, thèse de doctorat, Université de Namur, 2020.